



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 octobre 2011
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 13 de la résolution 2003 (2011), dans lequel le Conseil de sécurité m'a prié de lui faire rapport tous les 90 jours sur les progrès réalisés dans l'exécution du mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Il présente une évaluation des progrès accomplis au regard des objectifs fixés à l'annexe II de mon rapport au Conseil du 16 novembre 2009 (S/2009/592) et fait le point sur l'évolution du processus politique, des conditions de sécurité et la situation humanitaire durant la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2011. Ainsi que prévu au paragraphe 8 de la résolution 2003 (2011) du Conseil de sécurité, il contient aussi une évaluation des conditions propices à un processus politique interne au Darfour.

II. Évolution de la situation politique

Document de Doha pour la paix au Darfour

2. Le 14 juillet, le Gouvernement soudanais et le Mouvement pour la libération et la justice ont signé l'Accord sur l'adoption du Document de Doha pour la paix au Darfour, qui contient des dispositions pour traiter globalement les causes du conflit dans cette région. À la cérémonie de signature, organisée sous les auspices du Gouvernement qatarien, les parties se sont engagées à appliquer le document à la lettre et ont appelé tous les mouvements armés à suivre leur exemple. Le Gouvernement a fixé aux parties non encore engagées un délai de trois mois pour signer l'accord. Le 16 juillet, à l'issue de négociations supplémentaires, le Gouvernement soudanais et le Mouvement pour la libération et la justice ont signé le Protocole relatif à la participation politique du Mouvement pour la libération et la justice et à l'intégration de ses forces militaires. Le protocole prévoit l'attribution de postes politiques à des membres du Mouvement pour la libération et la justice, à savoir notamment des portefeuilles ministériels dans le gouvernement fédéral et dans les États, des postes au sein de l'Autorité régionale pour le Darfour ainsi que le gouvernorat d'un État et l'intégration des combattants du Mouvement pour la libération et la justice dans les rangs des forces armées régulières du Soudan.



3. Le 7 août, le Représentant spécial conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour Ibrahim Gambari, en sa qualité de médiateur en chef conjoint par intérim, a rencontré, en compagnie du Ministre d'État des affaires étrangères du Qatar, des membres du Mouvement pour la justice et l'égalité afin de déterminer si le groupe rebelle était disposé à reprendre les négociations avec le Gouvernement. La délégation du Mouvement pour la justice et l'égalité a indiqué que la reprise des pourparlers était envisageable à condition que tous les chapitres du Document de Doha soient négociables, ce à quoi la délégation gouvernementale a répondu qu'elle n'aborderait que les questions relatives aux nominations politiques et militaires. Les pourparlers sont par conséquent au point mort.

4. Une fois l'Accord signé, la MINUAD s'est employée à en faciliter l'application. Le 22 août, la Commission de suivi du cessez-le-feu a tenu sa réunion inaugurale à Al-Fasher sous la présidence du général de corps d'armée Patrick Nyamvumba, Commandant de la force de la MINUAD. Elle s'est ensuite réunie à deux reprises, les 8 et 19 septembre, toujours à Al-Fasher; les participants ont analysé la disposition de leurs forces et ont promis de communiquer toutes les informations nécessaires à la mise en place des ultimes arrangements pour la sécurité, à savoir le désarmement, la démobilisation et la réintégration, l'intégration des forces armées, les opérations de collecte des armes détenues par des civils et la réforme du secteur de la sécurité.

5. La MINUAD a également eu des consultations approfondies avec toute une série de partenaires internationaux au sujet de ses plans pour appuyer le processus de mise en œuvre. Les représentants de la Ligue des États arabes ont promis à cette occasion de l'aider, avec le concours du Gouvernement soudanais, à créer au Darfour 12 villages modèles pouvant accueillir chacun jusqu'à 25 000 rapatriés.

6. Les 24 et 25 juillet, la MINUAD a rencontré les Gouverneurs des trois états darfouriens, qui se sont déclarés favorables à la mise en œuvre du Document de Doha. Les autorités des États ont par ailleurs conclu des accords locaux avec des mouvements d'opposition dissidents. Ainsi, le 21 août, le gouvernement du Darfour méridional a signé un accord avec le Redemption Movement (Mouvement pour le salut), coalition de cinq branches dissidentes composée des factions Abdul Wahid et Minni Minawi de l'Armée de libération du Soudan, du Mouvement pour la justice et l'égalité et de plusieurs groupuscules. Un accord du même genre a été signé avec le United Sudanese Movement (Mouvement soudanais uni) le 9 août. Les 14 et 20 juillet, le gouvernement du Darfour septentrional a conclu des accords de paix locaux avec le Front de la génération contemporaine et le Bedouin and Routes Alliance Movement. Chacune des factions signataires de ces accords s'est engagée à appuyer la mise en œuvre du Document de Doha et les mesures de renforcement de la sécurité.

7. La délégation avancée de 21 membres du Mouvement pour la libération et la justice qui s'était rendue à Doha sous la conduite du Président du mouvement Ahmed Abdul Shafie est rentrée au Soudan le 7 septembre. Elle a rencontré à Khartoum des membres du Gouvernement ainsi que des représentants du Parti du congrès national, des partis d'opposition et des organisations de la société civile. Elle a conclu avec les autorités soudanaises un accord prévoyant la mise en place de comités techniques mixtes qui seront chargés d'aider à la mise en œuvre des dispositions du Document de Doha relatives à la libération des prisonniers politiques et à l'établissement de l'Autorité régionale pour le Darfour.

8. Une délégation du Mouvement pour la libération et la justice s'est rendue à Nyala du 18 au 21 septembre, à El Geneina et Zalingei du 21 au 24 septembre, et à Al-Fasher du 24 au 27 septembre. Dans ses entretiens avec les responsables gouvernementaux, et les représentants de la société civile, des personnes déplacées et des partis politiques, elle a fait ressortir la nécessité d'établir une Autorité régionale pour le Darfour crédible, un gouvernement participatif et un processus de mise en œuvre sans exclusive du Document de Doha.

9. Le 11 septembre, le Gouvernement qatarien a convoqué à Doha la réunion inaugurale de la Commission de suivi de la mise en œuvre. Cette instance est un groupe d'amis qui s'est formé pour suivre, évaluer et soutenir l'application du Document de Doha; elle compte parmi ses membres l'Union africaine, l'Union européenne, l'Organisation de la coopération islamique, le Burkina Faso, le Canada, la Chine, l'Égypte, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France, le Japon, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et le Tchad. Les participants à cette première réunion ont examiné la situation au Darfour et l'état de la mise en œuvre du Document de Doha et de ses dispositions financières et logistiques. La Commission, qui prévoit de siéger tous les trois mois, a tenu à réitérer que le Document de Doha forme le socle du règlement politique global du conflit au Darfour et a appelé d'autres mouvements à se joindre au processus de paix sans attendre.

10. Conformément au Protocole relatif à la participation politique du Mouvement pour la libération et la justice et à l'intégration de ses forces, le Président Al-Bachir a pris un décret le 13 septembre nommant le Darfourien Al Haj Adam Youssef à la vice-présidence de la République du Soudan et un deuxième décret le 21 septembre désignant Eltigani Seisi à la présidence de l'Autorité régionale pour le Darfour. Le décret présidentiel du 27 août a promulgué la création du Bureau de suivi du processus de paix au Darfour dirigé par Amin Omar, négociateur en chef du Gouvernement à Doha. Le Mouvement pour la libération et la justice a soumis au Président Al-Bachir sa liste de candidats aux postes ministériels qui doivent lui être attribués en vertu du Protocole.

11. En concertation avec des représentants de la société civile, la MINUAD a élaboré un plan de diffusion des informations sur le Document de Doha dans l'ensemble du Darfour. La campagne doit débiter fin octobre, avec l'appui technique et logistique de la MINUAD.

Élaboration d'une feuille de route pour le processus de paix au Darfour

12. En application du paragraphe 9 de la résolution 2003 (2011), le Secrétariat de l'ONU, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, les parties prenantes soudanaises et les membres de la Commission de suivi de la mise en œuvre, élabore une nouvelle feuille de route pour le processus de paix au Darfour. Un atelier conjoint Union africaine/Nations Unies consacré aux prochaines étapes du processus de paix darfourien a été donné à Addis-Abeba les 17 et 18 juillet. Cet exercice puis une première série de consultations avec les parties soudanaises et les membres de la Commission de suivi ont fait ressortir clairement la nécessité d'organiser des consultations supplémentaires dans les mois à venir pour proposer

une feuille de route globale largement consensuelle. Une retraite des envoyés spéciaux est programmée pour le 19 octobre à El Geneina à cette fin.

13. Quelques éléments saillants se dégagent des consultations conduites à ce jour, à savoir la nécessité de : a) soutenir la mise en œuvre du Document de Doha; b) poursuivre le dialogue avec le Gouvernement et les factions, dont le Mouvement pour la justice et l'égalité, les factions Abdul Wahid et Minni Minawi de l'Armée de libération du Soudan, afin de parvenir à l'arrêt des hostilités et au règlement global du conflit sur la base du Document de Doha; c) soutenir le dialogue et les consultations internes; et d) renforcer les mécanismes de coordination avec les partenaires internationaux qui s'investissent dans le processus de paix. La feuille de route devrait être prête d'ici la fin de l'année et pourra être incluse dans mon prochain rapport au Conseil de sécurité

Processus politique interne au Darfour

14. Le Conseil de sécurité a énoncé dans sa résolution 2003 (2011) les éléments de la conduite d'un processus politique interne crédible au Darfour et a demandé que des rapports d'évaluation périodiques lui soient présentés. Ainsi qu'indiqué plus en détail à la section V du présent rapport, qui concerne la protection des droits civils et politiques au Darfour, le nombre de détentions arbitraires signalées a diminué et est resté relativement inchangé en ce qui concerne les autres violences et violations des droits de l'homme, notamment le droit de circuler librement et la liberté d'expression et de réunion.

15. Les conditions de sécurité au Darfour restent précaires, du fait notamment des activités militaires et de la criminalité. Comme chaque année, les hostilités ouvertes ont diminué au début de la saison des pluies. Les jeux d'alliances des mouvements armés présents au Darfour et à l'extérieur du territoire se sont recomposés et les factions restées à l'écart du processus de paix ont adopté un discours plus combatif (voir plus loin, par. 18 et 19).

16. Nonobstant ce qui précède, la MINUAD a organisé dans le cadre de son mandat des ateliers et des consultations périodiques avec les représentants de la société civile, des gouvernements locaux et des autres parties prenantes, en particulier sur la sûreté et la sécurité, la réconciliation, l'amélioration des conditions de vie, les moyens de subsistance et le processus de paix; aucun incident majeur ou tentative d'obstruction de la part du Gouvernement et des mouvements armés n'a été déploré.

17. En ce qui concerne la conduite du dialogue interdarfourien, la compréhension commune du processus politique interne au Darfour et de la manière dont il va se dérouler fait encore défaut. Face à cette situation, la MINUAD a l'intention de solliciter les points de vue des parties prenantes darfouriennes quant à ce qu'elles attendent du processus de paix. Elle lancera pour ce faire une campagne de diffusion du Document de Doha qui devrait stimuler le débat sur le processus de paix au Darfour et le rôle du dialogue et des consultations internes.

Divisions et alliances des factions

18. Le 7 août, les factions Abdul Wahid et Minni Minawi de l'Armée de libération du Soudan et le Mouvement de libération du peuple soudanais (MLPS)-Nord ont signé à Kaoda (Kordofan méridional) un accord d'alliance dans lequel ils réclament un État qui respecte la diversité culturelle, religieuse et ethnique du peuple soudanais sur la base des principes de liberté, de primauté du droit et de citoyenneté. Ils se sont également engagés à œuvrer pour unifier les forces politiques soudanaises afin de renverser le gouvernement dominé par le Parti du congrès national.

19. Depuis le 11 septembre, plusieurs journaux ont indiqué que le dirigeant du Mouvement pour la justice et l'égalité Khalil Ibrahim serait retourné au Darfour. Le 25 septembre, un porte-parole du Mouvement pour la justice et l'égalité a annoncé par voie de communiqué le limogeage de Mohamed Bahr Ali Hamdeen, Vice-Président du Mouvement et Chef de sa délégation aux négociations de Doha. Selon un autre communiqué daté du 27 septembre, les dirigeants du mouvement se seraient réunis le 23 septembre sous la présidence de Khalil Ibrahim et auraient procédé à plusieurs nominations militaires pour remplacer Mohamed Bahr et ses partisans. La presse a rapporté par la suite que Khalil Ibrahim cherchait à s'organiser avec d'autres groupes armés pour renverser le régime aux mains du Parti du congrès national. Le 28 septembre, des membres du Mouvement pour la justice et l'égalité disant représenter des commandants d'unités conduits par Mohamed Bahr ont publié un communiqué mettant en cause le style de leadership et l'intégrité de Khalil Ibrahim, et lors de leurs entretiens avec la MINUAD ils se sont dits disposés à entamer des négociations avec le Gouvernement soudanais sur la base du Document de Doha.

III. Situation sur le plan de la sécurité

20. Les affrontements directs entre forces gouvernementales et factions armées ont été moins nombreux et moins meurtriers, avec un bilan de 342 tués à ce jour en 2011, contre 1 039 en 2010.

21. Les tensions sont toutefois restées vives dans les zones que les Forces armées soudanaises et les forces des mouvements armés s'étaient disputées au début de 2011, notamment à Shangil Tobaya et Dar al Salam et dans leurs environs (Darfour septentrional), à Khor Abéché (Darfour septentrional) et à Djebel Marra, où les belligérants ont poursuivi des manœuvres ponctuées d'accrochages sporadiques. Le 17 juillet, les forces armées soudanaises ont lancé une opération aérienne autour du village d'Abu Hamara, à l'ouest de Khor Abéché (Darfour méridional), dirigée semble-t-il contre des forces des mouvements armés. La MINUAD a confirmé le largage de 10 bombes qui ont endommagé des maisons et tué du bétail. Aucune perte humaine ne lui a été signalée.

22. Les 23 et 24 juillet, les forces armées soudanaises se sont heurtées à des opposants armés dans la zone de Jebel Moon (80 kilomètres au nord d'El Geneina). Du fait de ses restrictions de déplacement, la MINUAD n'a pu confirmer le bilan humain de cet incident.

23. Le 28 août, un groupe non identifié a tendu une embuscade à un convoi des Forces armées soudanaises (FAS) entre Umker et Tanako (Darfour occidental). Selon des interlocuteurs locaux de la MINUAD, l'attaque a fait de quatre à six

morts et huit blessés dans les rangs soudanais. Le 8 septembre, un groupe armé et des milices tribales ont pris en embuscade un convoi de 40 véhicules de la police soudanaise à 35 kilomètres au nord-ouest de Kass; 17 policiers ont été tués et une quarantaine d'autres blessés. Le Gouvernement a riposté en déployant des troupes supplémentaires dans la région.

24. Une patrouille de la MINUAD a confirmé qu'un accrochage avait opposé les FAS et des forces de mouvements armés le 20 septembre entre les villages de Tangara et Sharaf (20 kilomètres au nord de Shangil Tobaya). Selon des interlocuteurs locaux, l'incident a fait des morts, mais les chiffres avancés varient considérablement et n'ont pu être validés. Le 21 septembre, un hélicoptère des FAS a tiré deux roquettes à 10 kilomètres au nord de Khor Abéché. Aucune perte humaine n'a été signalée aux patrouilles de vérification de la MINUAD.

Conflits intercommunautaires

25. Deux affrontements intercommunautaires meurtriers ont été signalés. Le 2 septembre, des échauffourées ont mis aux prises des membres des tribus Saada et Rezeigat sur la route Nyala-Kass, à la suite apparemment du braquage, le 28 août, d'un véhicule transportant des Rezeigat. Le bilan a été de quatre morts chez les Saada et de trois blessés côté Rezeigat. Le deuxième incident a opposé des nomades et des paysans à Tamaru (25 kilomètres au nord-est de Saraf Umra) le 22 septembre dans une affaire de pâturage de chameaux sur des terres cultivées. Trois paysans et deux nomades ont été tués. Le 20 septembre, dans le village de Karima (19 kilomètres au sud de Korma) une dispute a éclaté entre un groupe de nomades et des paysans pour une question d'accès à la terre. L'incident ne semble pas avoir fait de victimes, mais les paysans se sont emparés de 49 chameaux appartenant aux nomades. La MINUAD a convoqué une réunion des parties concernées et des responsables communautaires afin de faciliter le règlement du litige et a supervisé la remise des chameaux volés à la police soudanaise.

26. Au Darfour occidental, la multiplication des destructions de récoltes par les nomades a exacerbé un peu partout les tensions entre paysans et éleveurs nomades. Des litiges au sujet de l'occupation des terres ont éclaté dans de nombreuses localités (dont Sirba, Krenek, Foro Baranga, Tabarik, Aish-Bara, Dargal, Mournei et Masteri) où les habitants accusent les rapatriés rentrés du Tchad de contribuer à la destruction des récoltes. Le 3 août et le 7 septembre, la MINUAD a rencontré à El Geneina le bras droit du sultan du Dar Massalit, qui préside également le Conseil pour la paix et la réconciliation au Darfour, afin de réfléchir avec lui aux mesures à prendre pour apaiser les tensions. À la suite de cet entretien, la Mission et l'adjoint du sultan ont commencé à travailler avec les comités locaux de protection des récoltes. Dans le même ordre d'idées, le Comité mixte pour la réconciliation Soudan-Tchad, chargé de maintenir la coexistence pacifique entre les tribus qui vivent dans la zone frontalière, a fait savoir à la MINUAD le 22 septembre que les querelles au sujet de la destruction des récoltes dans la zone de Kulbus avaient été réglées à l'amiable selon les procédures coutumières.

27. Le Gouvernement du Darfour septentrional a accueilli à Al-Fasher les 24 et 25 juillet un colloque sur la coexistence pacifique auquel ont participé plus de 600 responsables gouvernementaux, universitaires et représentants des diverses communautés darfouriennes. Les débats ont porté sur les causes sous-jacentes du

conflit et plus particulièrement sur les problèmes d'environnement, les relations entre agriculteurs et éleveurs et le rôle des mécanismes locaux de règlement des litiges.

28. La MINUAD surveille les zones de tension accrue et s'emploie, en collaboration avec le Conseil pour la paix et la réconciliation au Darfour et les administrations autochtones, à appuyer les mécanismes de réconciliation traditionnels en renforçant leur capacité à régler les conflits. Les pertes humaines liées aux affrontements intercommunautaires ont nettement diminué au Darfour, avec 90 décès enregistrés à ce jour pour 2011, contre 882 en 2010.

Restriction des déplacements

29. Les militaires et les policiers de la MINUAD ont fait 21 288 patrouilles entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre. Comme elle entendait maintenir son activité de patrouille, la Mission s'est efforcée de lever les entraves à ses déplacements en faisant intervenir un nouveau sous-comité mixte associant la MINUAD et les organes de sécurité soudanais, ce qui a permis de réduire de près de 50 % le nombre de refus de patrouille, passé de 68 dans la période précédente à 35 au cours de la période considérée, soit moins de 1 % du total. La MINUAD a effectué 5 024 vols entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre; les Forces armées soudanaises et d'autres responsables gouvernementaux ont rejeté 131 de ses demandes d'autorisation de vol. La grande majorité des restrictions concernaient des zones où le Gouvernement soupçonne la présence de mouvements armés.

Sécurité et sûreté

30. Deux attaques armées ont été perpétrées contre les soldats de la paix durant la période considérée. Le 22 juillet, deux Casques bleus ont été blessés dans une embuscade tendue par des hommes armés non identifiés entre les camps de déplacés d'Ardamata et de Dorti, près d'El Geneina. Le 5 août, une patrouille motorisée de la MINUAD qui revenait du village de Duma (37 kilomètres au nord-est de Nyala) est elle aussi tombée dans une embuscade. Le chauffeur a été abattu et un deuxième soldat de la paix a été blessé.

31. Le 31 juillet, à Foro Baranga, localité située à 160 kilomètres au sud d'El Geneina (Darfour occidental), un employé d'une organisation non gouvernementale a été tué par des hommes armés non identifiés qui s'étaient introduits chez lui. Le 10 août, trois hommes armés ont attaqué un camion qui transportait des provisions du Programme alimentaire mondial (PAM) d'El Obeid à Nyala, tuant un accompagnateur du convoi. Le 14 août, quatre hommes armés non identifiés ont enlevé à Nyala un expatrié travaillant pour une organisation non gouvernementale internationale. A ce jour, l'homme est toujours en captivité. Le 15 août, le convoi d'une ONG internationale qui se rendait de Nyala à Gereida pour livrer du matériel médical a été pillé à une quinzaine de kilomètres au sud de Labado.

32. Les mesures prises par la MINUAD pour diminuer le risque de braquage de véhicules ont contribué à réduire le nombre d'incidents, passé de 45 en 2010 à 22 jusqu'à présent en 2011. Durant la période considérée, neuf véhicules au total ont

été subtilisés à la MINUAD et à des ONG. Quatre véhicules appartenant à la MINUAD ont été récupérés par la suite.

IV. Situation humanitaire

33. Pendant la période considérée, les organismes humanitaires ont eu du mal à atteindre les populations ayant besoin d'aide dans la région de Dar al Salam (Darfour-Nord), les autorités publiques ayant restreint la distribution de fournitures médicales, de carburant et d'autres types d'aide aux habitants de Shangil Tobaya déplacés au début de l'année. En outre, le 16 août, la Commission d'aide humanitaire a publié une directive suspendant les activités de Peace Platform, organisation non gouvernementale du pays et partenaire d'exécution du Programme alimentaire mondial, au motif que celle-ci se livrait à des activités incompatibles avec son mandat.

34. L'accès s'est toutefois amélioré dans la partie occidentale du Djebel Marra, où une mission interinstitutions dirigée par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat a été effectuée, sous la protection de la MINUAD, dans les villages de Golo, Killin, Sarong et Golol, du 7 au 14 août. Cette mission a permis d'évaluer les besoins et de distribuer du matériel de secours, notamment des médicaments, des denrées alimentaires et d'autres articles.

35. Le 17 août, la MINUAD et les organismes partenaires ont achevé la première phase de l'opération « Panier de printemps », lancée le 1^{er} mai. Elle leur a permis de se rendre dans 13 régions reculées et isolées des trois États du Darfour pour y effectuer 10 missions d'évaluation des besoins et d'assistance. Des fournitures humanitaires, notamment des articles non alimentaires, des abris, des denrées alimentaires, des vaccins et d'autres fournitures médicales ont été distribuées aux populations de zones restées inaccessibles parfois pendant six mois.

36. De fortes pluies saisonnières ont provoqué des inondations dans certaines zones du Darfour, en particulier dans le Darfour-Nord, détruisant des maisons et des écoles et causant l'érosion des terres agricoles. Des organismes humanitaires ont prêté assistance aux populations touchées, comme le Programme alimentaire mondial, qui a distribué à 76 366 foyers touchés des articles non alimentaires pour la saison des pluies.

37. Afin d'évaluer les besoins humanitaires et d'y répondre, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a dirigé une mission interinstitutions à Abu Zerega le 18 août, au cours de laquelle il a constaté qu'environ 5 000 personnes y avaient été déplacées depuis Shangil Tobaya à la suite d'affrontements entre les Forces armées soudanaises et la faction Minni Minawi de l'Armée de libération du Soudan au début de l'année. En outre, les organismes humanitaires présents dans le Darfour-Nord et le Darfour-Sud ont constaté que des civils issus des villages d'Abu Hamra, de Linda et d'Umm Daraisiya (à proximité de la frontière entre le Darfour-Nord et le Darfour-Sud) avaient été déplacés vers Al Malam, Manawashi et Mershing (Darfour-Sud). Une évaluation effectuée du 12 au 17 juillet a confirmé l'afflux de 890 personnes à Al Malam, de 450 personnes à Manawashi et de 1 385 personnes à Mershing.

38. Le rapatriement librement consenti des déplacés et des réfugiés s'est poursuivi, en particulier des habitants de villages du Darfour-Ouest qui avaient

trouvé refuge dans des camps du Darfour-Sud et du Tchad. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a confirmé que 13 307 réfugiés et 46 560 déplacés avaient été rapatriés volontairement depuis le début de 2011. Ces rapatriements étant intervenus pendant la saison des cultures, on ignore encore combien d'entre eux seront permanents et non saisonniers. Lorsque cela était nécessaire, la MINUAD a apporté un appui en matière de logistique et de sécurité aux organismes humanitaires prêtant assistance aux rapatriés, et notamment à 230 familles de déplacés qui avaient été rapatriées d'Aramba (à 17 kilomètres au nord de Kabkibiya) à Sereh Ajanna (à 15 kilomètres au nord-ouest de Kutum), dans le Darfour-Nord, entre le 10 et le 15 juillet. La situation humanitaire dans les camps du Darfour est restée relativement stable.

39. Du 16 au 23 août, dans le cadre d'un exercice des forces de réserve, la MINUAD a mené une campagne d'information médicale appelée « Haboob Chase-II » à Gurra Farjawi (à 40 kilomètres au nord-ouest de Kabkibiya), à Kuma (à 120 kilomètres au nord-est d'El Fasher) et à Dar al Salam (à 50 kilomètres à l'est de Shangil Tobaya), dans le Darfour-Nord, au cours de laquelle le personnel médical et paramédical de la MINUAD, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et du Ministère de la santé du Darfour-Nord s'est rassemblé pour examiner et traiter 1 766 personnes au total. Le 24 août, la MINUAD a acheminé par avion des vaccins de Khartoum à El Fasher pour soutenir la campagne de vaccination du bétail menée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Ministère des ressources animales pendant trois mois. En août également, la Mission a prêté assistance aux organismes humanitaires en transportant 1 200 kilogrammes de fournitures médicales d'El Fasher à Saraf Umra (Darfour-Nord).

V. État de droit, gouvernance et droits de l'homme

40. Pendant la période considérée, le nombre de cas et de victimes de violations de droits de l'homme enregistrés par la MINUAD est demeuré relativement stable, puisque 77 incidents touchant 142 victimes ont été constatés, contre 79 incidents touchant 274 victimes au cours de la période précédente. La MINUAD a enregistré 20 cas d'arrestation et de détention arbitraire présumés, concernant 32 victimes, dont quatre étudiants appréhendés en juillet à El Geneina (Darfour-Ouest) pour distribution présumée de dépliants antigouvernementaux.

41. Des violations de la liberté d'association et d'expression ont également continué à être signalées. Le 20 juillet, la MINUAD a été informée de l'arrestation, par le Service national de renseignement et de sécurité, d'un dirigeant de la faction nord du Mouvement populaire de libération du Soudan et d'un garde des bureaux de cette faction à Nyala (Darfour-Sud). De hauts responsables du Service national de renseignement et de sécurité auraient confisqué des dossiers, du matériel et des véhicules pendant l'incident. Le dirigeant a été libéré plus tard dans la journée sans être inculpé, et le garde a été remis en liberté le 21 juillet. À El Geneina, 10 membres présumés de la faction nord du Mouvement populaire de libération du Soudan, dont deux femmes (dont une ancienne députée) ont été arrêtés entre le 3 et le 12 septembre. Six d'entre eux ont été libérés le jour même, trois le 12 septembre et l'ancienne députée le 26 septembre, aucun d'entre eux n'ayant été inculpé.

42. Le 3 septembre, le Service national de renseignement et de sécurité a arrêté, à El Fasher, un membre du personnel de la MINUAD qu'il soupçonnait de faire partie de la faction nord du Mouvement populaire de libération du Soudan. La Mission a pu constater qu'il était en bonne santé lorsqu'elle s'est rendue dans son lieu de détention le 5 septembre. Une note verbale a été adressée au Gouvernement du Soudan pour protester contre cette arrestation et, le 9 octobre, l'agent a été libéré sans être inculpé.

43. Le 14 juillet, deux des quatre dirigeants de déplacés qui étaient détenus par le Service national de renseignement et de sécurité depuis le 2 août 2009 pour le meurtre d'un *omda* (chef local) dans le camp d'Abu Shouk ont été libérés sans être inculpés. Le 28 août, lors de la célébration de l'Aïd al-Fitr, le Gouverneur du Darfour-Sud a accordé une amnistie à cinq cheikhs et à un dirigeant d'une association féminine qui avaient trouvé refuge dans le centre de police de proximité de la MINUAD à proximité du camp de déplacés de Kalma, leur permettant ainsi de rentrer chez eux. Ils s'étaient placés sous la protection de la MINUAD après les violences qui avaient éclaté dans le camp de Kalma en juillet 2010. Bien que plusieurs d'entre eux soient retournés dans le camp de Kalma, le calme a continué d'y régner et aucun mal ne leur a été fait. D'une manière générale, les incidents liés à l'instabilité dans les camps du Darfour ont été moins nombreux pendant la période considérée qu'au cours des périodes précédentes.

44. Des cas de violence sexuelle et sexiste ont continué d'être signalés à la MINUAD, qui a enregistré 15 incidents touchant 31 victimes. Conjointement avec la Women's Union de Zalingei, la Mission a organisé, les 11 et 12 juillet, un séminaire à l'intention de 37 représentantes de l'administration, des Forces armées soudanaises et de la société civile. Pendant ce séminaire, un nouveau sous-comité sur les femmes et la paix et la sécurité a été chargé de collaborer avec le Gouvernement en vue d'accroître la participation des femmes à la prise de décisions, d'améliorer la protection des femmes et des enfants contre la violence sexuelle et sexiste et de répondre aux besoins de protection des ex-combattantes.

45. La MINUAD a continué de mener et d'appuyer des activités de renforcement des capacités en matière d'état de droit et de protection des droits fondamentaux auprès des procureurs, des juges, des avocats, des représentants de femmes déplacées, des officiers du renseignement militaire et du personnel pénitentiaire. Ses activités à cet effet étaient axées sur les droits des femmes, les normes internationales en matière de procès équitable, la violence sexuelle et sexiste, la justice pour mineurs, la législation nationale et les normes internationales relatives aux droits de l'homme. Au total, 416 officiers des Forces armées soudanaises et du renseignement militaire ont reçu une formation portant sur les droits fondamentaux avant le procès et le droit à un procès équitable à Zalingei et à El Geneina (Darfour-Ouest). En coordination avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Mission a dispensé une formation sur les normes internationales en matière de procès équitable, la violence sexuelle et sexiste et la justice pour mineurs à 24 procureurs et avocats issus de plusieurs localités du Darfour-Sud. Elle a également organisé, à Malha (Darfour-Nord), un atelier portant, entre autres, sur le droit international des droits de l'homme et les droits des femmes à l'intention des juges de tribunaux établis dans des zones rurales.

46. La MINUAD a lancé une série d'activités de renforcement des capacités à l'intention de 50 membres du personnel pénitentiaire (dont 10 femmes) sur la

gestion des archives dans les prisons d'Ardamata et de Zalingei (Darfour-Ouest). La composante police de la Mission a dispensé une formation à 400 volontaires de la police de proximité (dont 200 femmes) afin de leur permettre de travailler plus efficacement.

47. Le 11 juillet, la MINUAD et le PNUD ont organisé, pour les femmes détenues de la prison centrale de Nyala, une opération qui visait à les sensibiliser à leurs droits et à leurs responsabilités et à favoriser leur interaction avec des personnes non détenues. Une manifestation similaire a été organisée le 18 juillet à Nyala en vue de faire connaître leurs droits aux détenues, d'aborder avec elles les questions liées à la violence sexuelle et sexiste et de les sensibiliser au VIH/sida.

Protection de l'enfance

48. Le 13 août, le chef de la faction Direction historique de l'Armée de libération du Soudan, groupe dissident relativement réduit de la faction Abdul Wahid, a émis une instruction interdisant aux membres de ses forces de recruter ou d'utiliser des enfants soldats, d'attaquer des écoles et de commettre des actes de violence sexuelle. Le 18 août, la MINUAD a rencontré des chefs militaires de la faction Free Will du Mouvement de libération du Soudan afin de suivre la mise en œuvre de leur plan d'action visant à lutter contre le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats. Les chefs militaires se sont engagés à soumettre un rapport final attestant de la pleine mise en œuvre du plan d'action.

VI. Protection des civils

49. La MINUAD a continué de collaborer avec des organismes de protection spécialisés en vue de mettre en œuvre sa stratégie de protection des civils. Le nombre d'incidents enregistrés en la matière est tombé de 10 par jour en 2010 à 6 par jour depuis le 1^{er} janvier 2011.

50. En outre, la MINUAD s'est efforcée, de concert avec le HCR, d'assurer la sécurité des personnes déplacées et rapatriées et de leur apporter une aide en continuant d'envoyer des patrouilles dans les camps de déplacés et les villages de rapatriés et auprès des convois humanitaires prêtant assistance aux rapatriés. La relative stabilité qui règne dans le Darfour-Ouest semble favoriser le retour dans les villages de cette région des réfugiés soudanais qui avaient trouvé refuge au Tchad. Le HCR vérifie, dans le cadre du groupe de travail sur les retours et les réintégrations, que ces retours sont effectivement librement consentis.

VII. Déploiement et opérations de la Mission

51. Au 30 septembre, l'effectif civil de la MINUAD s'élevait à 4 521 hommes (1 134 agents recrutés sur le plan international, 2 907 agents recrutés sur le plan national et 480 Volontaires des Nations Unies), soit 86 % de l'effectif approuvé de 5 285 personnes. La Mission continue d'avoir des difficultés à recruter et à maintenir du personnel qualifié, en raison des conditions difficiles et de l'insécurité qui règne au Darfour.

52. Au 30 septembre, l'effectif militaire de la MINUAD se chiffrait à 18 003 hommes (soit 92 % de l'effectif autorisé de 19 555 personnes), dont 17 473 soldats, 286 officiers d'état-major, 62 officiers de liaison et 182 observateurs militaires. Un bataillon d'infanterie supplémentaire, un groupe de la logistique polyvalent et un escadron d'hélicoptères moyens devraient être déployés d'ici à la fin de l'année. On a encore besoin de deux escadrons d'hélicoptères moyens et d'une unité de reconnaissance aérienne.

53. Au 30 septembre, l'effectif du personnel de police de la MINUAD s'établissait à 2 944 personnes (82 % d'hommes et 18 % de femmes), soit 78 % de l'effectif autorisé fixé à 3 772. S'agissant des unités de police constituées, 16 des 19 unités autorisées ont été déployées, soit 2 231 personnes, ce qui représente 84 % de l'effectif autorisé de 2 660 personnes.

54. Le personnel militaire de la MINUAD a effectué au total 10 561 patrouilles, dont 5 006 patrouilles de routine, 1 080 patrouilles de proximité, 580 patrouilles de longue distance, 1 411 patrouilles de nuit, 332 escortes de convois humanitaires et 2 152 patrouilles logistiques ou administratives. La police de la MINUAD a effectué au total 10 727 patrouilles, dont 5 962 à l'intérieur des camps ou pour escorter des groupes principalement composés de femmes et d'enfants qui sortaient de leur village ou de leur camp pour aller ramasser du bois de feu et des herbes; 2 962 patrouilles dans les villages, sur les marchés et alentour; et 1 803 patrouilles de moyenne et longue distance.

55. La préparation et les capacités de soutien autonome des contingents militaires déployés au Darfour ont continué d'être un sujet de préoccupation. Sur les 54 unités actuellement déployées, seules 18, soit 28 %, sont en pleine conformité avec les dispositions des mémorandums d'accord relatives au transport de matériel. Actuellement, 10 unités de huit pays (quatre bataillons d'infanterie et six unités de police constituées) souffrent d'un manque important de matériel et affichent un taux d'efficacité opérationnelle inférieur aux 90 % requis. Les examens médicaux et la vaccination des membres des contingents, des observateurs militaires et des policiers avant le déploiement laissant beaucoup à désirer, sept membres du personnel en uniforme en moyenne ont dû être rapatriés pour des raisons médicales tous les mois.

56. Entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre, le Gouvernement soudanais a délivré 939 nouveaux visas d'entrée au personnel de la MINUAD. Au 30 septembre, 1 058 demandes étaient en attente, dont 600 pour des membres de la police civile, 153 pour des officiers d'état-major et des observateurs, et 305 pour des membres du personnel civil. La MINUAD continue de collaborer avec les autorités pour faire en sorte que les demandes de visa en attente soient rapidement traitées.

57. La construction de 11 nouvelles bases d'opérations de la MINUAD a été menée à bien durant la période considérée, portant leur nombre total à 23. Les travaux entrepris sur sept autres bases devraient être achevés avant la fin de 2011. Au 31 août, 19 postes de police de proximité avaient été construits et les travaux de construction de cinq autres postes se poursuivaient. La construction de sept autres bases d'opérations et de nouveaux postes a été retardée en raison de difficultés liées à l'achat de terrain.

58. Depuis le dernier rapport en date, cinq trous de forage supplémentaires ont été creusés, ce qui porte à 41 le nombre total de puits terminés. Trente et un de ces puits ont été mis à la disposition des populations locales.

59. Une solution provisoire pour les émissions radio de la MINUAD a été mise en œuvre le 1^{er} juillet. La radio Al Salam accorde à la MINUAD deux heures d'antenne par jour pour la diffusion de son programme « Yala Nabni Darfur » (« Construisons le Darfour »). Les programmes comportent des débats et des entretiens sur les activités et le mandat de la MINUAD, ainsi que des émissions culturelles présentant des artistes locaux.

60. Suite à la décision du Gouvernement soudanais de reprendre le contrôle de la base logistique d'El Obeid de l'ancienne Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), la MINUAD qui avait aussi utilisé la base, en a retiré son personnel et ses biens le 25 août. D'autres dispositions ont été prises en vue de transférer les bureaux et le personnel à Khartoum. Lors du retrait de la MINUS, la MINUAD a aussi été informée par le Gouvernement qu'elle devait libérer le terminal pour les vols des Nations Unies à l'aéroport de Khartoum. Des pourparlers sont en cours entre la MINUAD, la Direction soudanaise de l'aviation civile et les responsables de l'aéroport international de Khartoum en prévision du transfert des opérations aériennes de la MINUAD dans les installations préexistantes de l'aéroport de Khartoum d'ici à la fin décembre. La MINUAD s'est aussi concertée avec les autorités gouvernementales en vue d'exploiter de nouveau quatre hélicoptères Nizhnevartov Skavia consignés au sol, qui avaient été transférés de la MINUS à la MINUAD, et un avion-cargo IL-76 en location.

61. Trente-six projets à effet rapide ont été menés à bien durant la période considérée. Au total, 285 projets sont sur le point d'être achevés, 36 devant l'être d'ici à la fin de l'année. Trente-trois nouvelles propositions ont été approuvées, et leur mise en œuvre devrait commencer en octobre.

62. La MINUAD a continué de réduire la menace posée par les engins non explosés dans l'ensemble du Darfour. Elle en a trouvé et détruit plus de 434, a sécurisé 54 kilomètres de route et a dispensé une formation à 73 287 personnes pour les sensibiliser à ce risque. La Mission a aussi sécurisé 48 657 mètres carrés de territoire et vérifié qu'il était possible de circuler en sécurité sur 2 454 kilomètres de route.

63. En juillet, avec l'aide de la MINUAD, la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration a démobilisé 188 anciens combattants (dont 13 femmes et 3 personnes handicapées) des factions Mother et Free Will de l'Armée de libération du Soudan au Darfour-Nord. À cette occasion, 212 membres des Forces armées soudanaises et des Forces de défense populaires (dont 13 femmes et 5 personnes handicapées) ont aussi été démobilisés. La MINUAD a appuyé ces activités en fournissant des conseils techniques, un appui logistique, ainsi que du personnel et du matériel en vue du dépistage du VIH/sida. Le 13 septembre, la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration a collaboré avec la Commission du Darfour-Ouest pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, l'UNICEF et la MINUAD au lancement d'une campagne de démobilisation à El Geneina. Près de 350 mineurs qui combattaient dans les rangs de la faction du Mouvement pour la justice et l'égalité favorable à la paix, de la faction Mustafa Terab de l'Armée de libération du Soudan

et du Mouvement pour la libération et la réforme devraient être démobilisés dans ce cadre.

64. Afin de donner au personnel de la Mission les moyens d'améliorer la protection des enfants, la MINUAD a organisé 54 séances de formation consacrées aux droits de l'enfant et aux questions liées à la protection de l'enfance à l'intention de 674 soldats de la paix, 980 policiers des Nations Unies et 268 civils. La MINUAD a aussi organisé 16 séances de formation pour des interlocuteurs nationaux, dont 68 membres des forces armées, 81 policiers et 419 civils.

65. La onzième réunion du Mécanisme de coordination tripartite s'est tenue à New York, le 24 septembre. Les participants ont salué les initiatives prises pour mettre fin aux restrictions aux déplacements au Darfour et les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour. La prochaine réunion doit avoir lieu à Khartoum en janvier 2012.

VIII. Progrès accomplis vers les objectifs fixés pour la Mission

66. Comme prévu au paragraphe 13 de la résolution 2003 (2011), le présent rapport fait le bilan des progrès réalisés vers les objectifs énoncés à l'annexe II du rapport du Secrétaire général en date du 16 novembre 2009 (S/2009/592).

67. S'agissant du premier objectif, quelques progrès ont été accomplis pour parvenir à une solution politique globale au Darfour. À la suite de la signature par le Gouvernement soudanais et le Mouvement pour la libération et la justice de l'Accord sur l'adoption du Document de Doha pour la paix au Darfour, la MINUAD s'est attachée avec les parties signataires à passer du stade des négociations à la mise en œuvre. La Commission du cessez-le-feu a été créée et la Commission de suivi de l'application du Document de Doha s'est réunie pour la première fois. Plusieurs dirigeants du Mouvement pour la libération et la justice sont revenus au Soudan en vue de commencer à mettre en œuvre le Document, les autres devant rentrer sous peu. La MINUAD a continué à encourager le Gouvernement et le Mouvement pour la libération et la justice à reprendre les négociations et a pris contact avec d'autres mouvements armés en vue de les persuader de se rallier au processus de paix. Des progrès ont été accomplis dans l'élaboration d'un nouveau plan d'action pour le processus de paix au Darfour, qui vise à aboutir à un règlement global du conflit et à réaliser ce premier objectif.

68. Le deuxième objectif a trait au rétablissement d'un climat de sécurité et de stabilité dans tout le Darfour. Durant la période à l'examen, les combats entre le Gouvernement et les forces des mouvements armés ont marqué le pas, comme les conflits intercommunautaires. On a en outre enregistré moins d'activités criminelles et d'attaques contre les convois humanitaires et la MINUAD. Cette évolution est considérée comme un progrès vers cet objectif, qui pourrait en partie être attribué aux pluies saisonnières et à la célébration de la période du ramadan.

69. Le troisième objectif porte sur le renforcement de l'état de droit, de la gouvernance et des droits de l'homme. La situation des droits de l'homme au Darfour est demeurée relativement inchangée, en particulier en ce qui concerne la violence sexuelle et sexiste. La MINUAD a continué de prêter son concours à diverses institutions garantes de l'état de droit pour leur permettre de s'acquitter de

leurs fonctions plus efficacement et a dispensé une formation sur les droits de l'homme à de hauts fonctionnaires et des membres de la société civile. Des progrès modestes ont été réalisés dans ce sens.

70. Le quatrième objectif a trait à la stabilisation de la situation humanitaire afin que les organismes humanitaires puissent avoir accès aux populations ayant besoin d'aide. Bien que les organismes humanitaires et la MINUAD se soient vus imposer quelques restrictions, les efforts pour atteindre les populations vulnérables se sont poursuivis. Dans les parties orientale et occidentale du Djebel Marra, où l'accès était auparavant limité, la MINUAD et les organismes humanitaires ont pu évaluer les besoins et fournir une aide. Moins de civils ont été déplacés par les combats qu'au cours de la période précédente et le retour des déplacés et des réfugiés dans leur lieu d'origine s'est poursuivi au rythme de 1 500 ménages par mois. Dans l'ensemble, la situation humanitaire au Darfour est demeurée relativement stable et aucun réel progrès ou recul par rapport à cet objectif n'a été constaté.

IX. Observations

71. La signature de l'Accord sur l'adoption du Document de Doha pour la paix au Darfour par le Gouvernement soudanais et le Mouvement pour la libération et la justice constitue une avancée importante dans le processus de paix. Je félicite les parties à l'Accord, le Gouvernement qatarien et l'ancien Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU, Djibrill Bassolé, de ce qu'ils ont accompli. Si cet accord est appliqué scrupuleusement, il devrait permettre d'éliminer de nombreuses causes profondes du conflit qui sévit au Darfour. Son succès dépendra en dernier lieu de la volonté des parties signataires d'en respecter les dispositions. De même, il faudra convaincre les parties qui ne se sont pas encore associées au processus de paix que les intérêts de la population du Darfour seront mieux servis si elles y participent sans réserve.

72. Les mesures que le Gouvernement et le Mouvement pour la libération et la justice ont prises, avec le concours de la MINUAD et des partenaires internationaux, pour commencer à appliquer le Document de Doha, sont encourageantes. Ainsi, le Gouvernement soudanais a créé le Bureau du suivi du processus de paix au Darfour et nommé des locaux aux postes de second vice-président de la République et de chef de l'Autorité régionale pour le Darfour. Une délégation du Mouvement pour la libération et la justice est allée au Soudan, où elle a eu de nombreux échanges avec des représentants du Gouvernement, des partis politiques et de la société civile, ce qui a contribué à faire mieux comprendre l'Accord à la population, afin qu'elle y adhère plus largement.

73. Je me réjouis que la Commission de suivi de l'application du Document de Doha ait tenu sa première réunion et que les partenaires internationaux aient promis de lui apporter leur appui. Je me réjouis aussi que la Commission du cessez-le-feu ait commencé ses travaux et, à cet égard, je prie instamment les signataires d'appliquer toutes les dispositions de l'Accord relatives au cessez-le-feu et à la sécurité, tout en respectant le calendrier arrêté. Pour permettre aux membres de la Commission de s'acquitter de leurs fonctions dans de bonnes conditions, il faudra que la communauté internationale les aide dans leur tâche, notamment en leur apportant un appui logistique non militaire et une assistance technique.

74. Pour que la population du Darfour reçoive les dividendes de la paix et voie ses conditions de vie s'améliorer et pour encourager les mouvements encore réticents à entamer des négociations avec le Gouvernement soudanais en prenant pour référence le Document de Doha, je prie instamment le Gouvernement et le Mouvement pour la libération et la justice d'appliquer scrupuleusement tous les autres volets de l'Accord. Ainsi, il faudra notamment qu'ils créent la Commission nationale des droits de l'homme, la Commission de réparation et d'indemnisation, la Commission foncière nationale, la Commission Vérité et réconciliation et le Fonds de reconstruction et de développement du Darfour.

75. Le succès de la suite donnée au Document de Doha dépendra aussi de l'adhésion qu'il aura recueillie auprès de la population du Darfour. Pour parvenir à instaurer une paix, une stabilité et une prospérité durables au Darfour, il sera essentiel de faire adhérer davantage la population au Document de Doha et de la faire participer à son application, en engageant un dialogue et des consultations au niveau national. À cette fin, la Mission continuera d'aider les parties à l'Accord à faire mieux connaître le contenu du Document.

76. En dépit des progrès accomplis dans le processus de paix, il reste de grosses difficultés à surmonter. Bien que les hostilités se soient apaisées au Darfour avec l'arrivée de la saison des pluies, je reste très préoccupé par l'attitude belliqueuse des factions Minni Minawi et Abdul Wahid de l'Armée de libération du Soudan et du Mouvement pour la libération et la justice. L'annonce d'une alliance entre les mouvements du Darfour et la faction nord du Mouvement populaire de libération du Soudan et de l'objectif qu'ils se sont fixé de renverser le pouvoir est extrêmement préoccupante, sachant qu'ils ont toujours les moyens de lancer des offensives militaires, car elle risque d'entraîner une recrudescence du conflit.

77. Le Représentant spécial conjoint, M. Gambari, en sa qualité de Médiateur en chef conjoint par intérim, continuera de coopérer avec le Gouvernement qatarien pour encourager le Mouvement pour la libération et la justice et les factions Minni Minawi et Abdul Wahid de l'Armée de libération du Soudan à entamer des négociations avec le Gouvernement soudanais. J'invite la communauté internationale à participer à cet effort en diffusant des messages visant à convaincre les mouvements qui ne l'ont pas encore fait de participer dès à présent au processus de paix. Par ailleurs, je demande de nouveau à tous les groupes encore réticents de s'associer sans attendre et sans conditions préalables au processus de paix.

78. Dans l'intervalle, les consultations se poursuivent entre l'ONU et l'Union africaine, et avec les parties prenantes soudanaises et les partenaires internationaux, sur l'élaboration d'un plan de marche vers une paix durable au Darfour, qui permettrait de coordonner les activités et d'attribuer des rôles et des responsabilités, surtout en ce qui concerne l'ONU et l'Union africaine. Dans mon prochain rapport sur la MINUAD, je compte bien fournir au Conseil de sécurité un compte rendu complet sur un plan de marche définitif vers la paix au Darfour, comme me l'a demandé le Conseil au paragraphe 9 de sa résolution 2003 (2011).

79. Au cours de la période examinée, la MINUAD a continué à mener les activités de base qui lui sont dévolues et qui restent essentielles pour protéger les civils et permettre d'acheminer l'aide humanitaire en toute sécurité et sans délai. La Mission a continué de prendre des mesures préventives pour améliorer les conditions de sécurité : elle a conservé une attitude ferme et participé à des initiatives classiques

de règlement des conflits et de réconciliation. Le résultat est encourageant : peu d'affrontements intercommunautaires ont été signalés.

80. Les combats sporadiques qui ont éclaté dans certaines parties du Darfour et la tension qui règne entre le Gouvernement et les mouvements armés continuent de menacer la situation humanitaire et la sécurité des civils. Si les déplacements font l'objet de moins de restrictions, il importe de souligner que la plupart des restrictions ont été imposées dans des zones d'activité militaire où régnait un climat d'insécurité. Je demande à nouveau au Gouvernement et aux mouvements armés de cesser immédiatement les hostilités et de lever toutes les restrictions aux déplacements de la MINUAD et des organismes humanitaires.

81. Le danger que fait peser sur l'ONU et les humanitaires le climat d'insécurité qui règne au Darfour continue de poser un sérieux problème. J'ai été profondément attristé par la mort du soldat de la paix tué dans une embuscade début août. Je suis également très inquiet pour le sort du membre d'une organisation non gouvernementale internationale qui s'est fait enlever le 14 août et qui est toujours en captivité. Je veux croire que le Gouvernement soudanais ne ménagera aucun effort pour le faire libérer rapidement et en toute sécurité et traduire les preneurs d'otage en justice.

82. À cet égard, je trouve encourageante la mission conduite par la MINUAD et les humanitaires dans la partie occidentale du Djebel Marra pour acheminer de l'aide à des populations jusqu'alors inaccessibles. Il faudra continuer d'ouvrir l'espace humanitaire, comme dans le cadre de l'opération « Panier de printemps », qui a permis, depuis son lancement, en mai, d'acheminer de l'aide dans 13 régions auxquelles l'accès était auparavant limité.

83. Pour conclure, je tiens à remercier le Représentant spécial conjoint, Ibrahim Gambari, et tous les hommes et les femmes de la MINUAD et des organismes humanitaires, qui continuent à travailler sans relâche pour instaurer la paix, la stabilité et la prospérité au Darfour.